

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2025

Référence
41_2025

Objet de la délibération
Bons des anciens (Noël 2025)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
18/11/2025

Date d'affichage
15/11/2025

Vote
UNANIMITE
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 04/12/2025

Et

Publication ou notification du :
04/12/2025

L'an 2025 et le 2 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : PIART Stève à M. LEHEUTRE Bruno, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance: MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Bons des anciens (Noël 2025)**

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal décide d'offrir aux ainés du village, de plus de 65 ans, un bon d'achat à valoir aux magasins Carrefour Contact de Renwez ou de Rimogne.

Pour l'année 2025, 133 sormonnais et sormonnaises sont éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des bons à 40 € par personnes, soit un total de 5 320 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/12/2025
Le Maire
François DENEUX